



Bilan Actif

Règlement ANC 2022-06

		31/03/2026			31/03/2025
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	Immobilisations incorporelles				
	Frais de développement				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, solutions informatiques, droits et valeurs similaires	4 488	4 425	63	130
	Fonds commercial				
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations corporelles				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations tech., mat. et outillage indus.	23 159	16 096	7 064	7 275
	Autres immobilisations corporelles	170 166	104 513	65 654	80 621
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	Immobilisations financières (I)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
	Prêts				
COMPTES DE REGULARISATION	Autres immobilisations financières	290 450		290 450	171 850
	Total de l'actif immobilisé (III)	488 264	125 033	363 231	259 875
	Stocks et en-cours				
	Matières premières et autres approvisionnements	19 838		19 838	17 658
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et acomptes versés sur commandes				
	Créances (2)				
	Créances clients et comptes rattachés	204 088		204 088	255 999
COMPTES DE REGULARISATION	Autres créances	13 928		13 928	7 355
	Charges constatées d'avance	9 191		9 191	6 651
	Capital souscrit appelé, non versé				
	Valeurs mobilières de placement				
	Actions propres				
	Autres titres	507 310	10 534	496 776	394 861
	Instruments financ. à terme et jetons détenus				
	Disponibilités	586 484		586 484	491 432
	Total de l'actif circulant (IV)	1 340 839	10 534	1 330 305	1 173 957
	Frais d'émission des emprunts (V)				
COMPTES DE REGULARISATION	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation				
	Actif (VII)				
	TOTAL GENERAL DE L'ACTIF (I à VII)	1 829 103	135 567	1 693 536	1 433 832

(1) dont immobilisations financières à moins d'un an

290 450

171 850

(2) dont créances à moins d'un an

517 657

441 856

Certifié conforme
Le 30/03/2026

Bilan Passif

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026	31/03/2025
Capitaux Propres	Capital (dont versé 25 000	25 000	25 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport ...		
	Ecart de réévaluation		
	Ecart d'équivalence		
	Réserves :		
	Réserve légale	2 500	2 500
	Réserves statutaires ou contractuelles		
	Réserves réglementées		
	Autres réserves	701 039	588 427
	Report à nouveau		
	Résultat de l'exercice (bénéfice ou perte)	404 460	262 612
	Subventions d'investissement		
	Provisions réglementées		
	Total des capitaux propres (I)	1 132 999	878 539
Autres fonds propres	Fonds non remboursables		
	Avances conditionnées		
	Droits du concédant		
	Total des autres fonds propres (II)		
Provisions	Provisions pour risques		
	Provisions pour charges		
	Total des provisions (III)		
Dettes	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	8 100	16 176
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	141 697	156 098
	Dettes fiscales et sociales	332 455	308 874
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
	Autres dettes	1 990	2 030
	Produits constatés d'avance	76 295	72 114
	Total des dettes ⁽¹⁾ (IV)	560 537	555 293
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)		
	TOTAL GENERAL DU PASSIF (I à V)	1 693 536	1 433 832
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		559 354	547 193
(2) Dont emprunts participatifs			

Annexe

Règles et Méthodes Comptables

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 693 536 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **2 424 477 euros** et un total **charges** de **2 020 017 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **404 460 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/04/2025** et finit le **31/03/2026**.
Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Règles et Méthodes Comptables

Stocks et en cours

Les matières et marchandises ont été évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires).

Les produits en cours de production ont été évalués à leur coût de production.

Une provision pour dépréciation des stocks égale à la différence entre la valeur brute et le cours du jour ou la valeur de réalisation déduction faite des frais proportionnels de vente, est effectuée lorsque cette valeur brute est supérieure.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Immobilisations

Règlement ANC 2022-06

		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/03/2026
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions, créations, apport, et virements de poste à poste	Virements de poste à poste	Cessions ou mise hors srvice	
Règlement ANC 2022-06							
INCORPORELLES	Frais d'établissement						
	Frais de développement						
	Autres immobilisations incorporelles	4 488					4 488
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	4 488					4 488
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencet aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels	20 779		2 935		554	23 159
	Instal., agencement, aménagement divers	17 480		4 046			21 526
	Matériel de transport	132 554					132 554
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	15 572		3 690		3 175	16 087
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		186 384		10 670		3 729	193 326
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	171 850		118 800		200	290 450
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	171 850		118 800		200	290 450
TOTAL		362 722		129 470		3 929	488 264

Amortissements

Règlement ANC 2022-06

			Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/03/2026
						Dotations	Diminutions	
Règlement ANC 2022-06								
INCORPORELLES	Frais d'établissement							
	Frais de développement							
	Fonds commercial							
	Autres immobilisations incorporelles			4 358	66		4 425	
TO TAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES					4 358	66		4 425
CORPORELLES	Terrains							
	Constructions sur sol propre							
	sur sol d'autrui							
	instal. agencement aménagement							
	Instal technique, matériel outillage industriels			13 504	3 145	554	16 096	
	Autres Instal., agencement, aménagement divers			7 843	1 832		9 675	
	Matériel de transport			64 983	18 362		83 345	
	Matériel de bureau, mobilier			12 159	2 508	3 175	11 493	
TO TAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES					98 489	25 848	3 729	120 608
TO TAL					102 847	25 914	3 729	125 033

Ventilation des mouvements affectant la provision pour amortissements dérogatoires

	Dotations			Reprises			Mouvement net des amortisse- ment à la fin de l'exercice
	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	Différentiel de durée et autre	Mode dégressif	Amort. fiscal exceptionnel	
Frais d'établissement							
Fonds commercial							
Autres immobilisations incorporelles							
TOTAL IMMOB INCORPORELLES							
Terrains							
Constructions sur sol propre							
sur sol d'autrui							
instal, agencement, aménag.							
Instal. technique matériel outillage industriels							
Instal générales Agencet aménagt divers							
Matériel de transport							
Matériel de bureau, informatique, mobilier							
Emballages récupérables, divers							
TOTAL IMMOB CORPORELLES							
Frais d'acquisition de titres de participation							
TOTAL							
TOTAL GENERAL NON VENTILE							

Provisions

Règlement ANC 2022-06

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/03/2026
PROVISIONS REGLEMENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres				
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Sur immobilisations { incorporelles corporelles des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients				
	Autres	15 074		4 540	10 534
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION	15 074		4 540	10 534
TOTAL GENERAL		15 074		4 540	10 534
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				4 540	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Règlement ANC 2022-06		31/03/2026	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	290 450	290 450	
	Clients douteux ou litigieux			
	Autres créances clients	204 088	204 088	
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés			
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux			
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée	12 245	12 245	
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers			
	Groupe et associés			
	Débiteurs divers	1 683	1 683	
	Charges constatées d'avance	9 191	9 191	
TOTAL DES CREANCES		517 657	517 657	
Prêts accordés en cours d'exercice				
Remboursements obtenus en cours d'exercice				
Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)				

		31/03/2026	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine				
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	8 100	6 917	1 183	
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	141 697	141 697		
	Personnel et comptes rattachés	120 685	120 685		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	84 142	84 142		
	Impôts sur les bénéfices	54 478	54 478		
	Taxes sur la valeur ajoutée	69 378	69 378		
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 772	3 772		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Groupe et associés				
	Autres dettes	1 990	1 990		
	Dette représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance	76 295	76 295		
TOTAL DES DETTES		560 537	559 354	1 183	
Emprunts souscrits en cours d'exercice					
Emprunts remboursés en cours d'exercice		8 075			
Emprunts dettes associés (personnes physiques)					

A2Enr
Société par actions simplifiée
au capital de 25 000 euros
Siège social : 150 rue Henri Maurice, Bâtiment 2,
59494 AUBRY DU HAINAUT
791 625 247 RCS VALENCIENNES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUILLET 2026

Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Mars 2026

DEUXIÈME RÉSOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Mars 2026 s'élevant à 404 459,70 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	404 459,70 euros
A titre de dividendes	180 000,00 euros
Soit 72,00 euros par action	
Le solde	224 459,70 euros

En totalité au compte « **autres réserves** » qui s'élève ainsi à 925 498,91 euros.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Mars 2026 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 180 000,00 euros, soit la totalité des dividendes mis en distribution.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 30 juillet 2026.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8 % perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 18,6 % (taux applicable au 1er janvier 2026). Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8 % au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à

50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUILLET 2026

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

Certifié conforme
Le Président
Stéphane DUJARDIN

